TOPO
Journal syndical

Vol. 20 | N° 01 | Le mercredi 28 août 2019

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)

☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | LE RETOUR… PRESQUE TOUJOURS PAREIL !

Cette rentrée représente pour certain(e)s une première alors que pour d'autres ce sera la dernière. Le retour des vacances, toujours trop courtes car elles sont amputées d'une ou deux semaines de convalescence, est le moment de prendre des résolutions afin de tenter de ne pas encore une fois se retrouver en mode convalescence lors de notre année de travail. Cette année, Dame Nature nous a choyés quant aux conditions météorologiques en juillet et en août.

Une rentrée chargée !

Cette nouvelle année de travail se fera sous l'égide d'une nouvelle entente locale qui sera en vigueur et qui, nous l'espérons, améliorera votre quotidien.

De plus, nous devrons nous préparer à la nouvelle ronde de négociation en vue de renouveler notre Entente nationale. Celle-ci débutera par le dépôt syndical qui sera suivi par le dépôt patronal avant le début de l'année 2020. C'est pourquoi il est absolument impératif que chaque établissement procède très rapidement à l'élection de ses personnes déléguées pour s'assurer d'être représenté.

Ainsi, nous pourrons tous ensemble par notre implication à divers degrés mettre l'épaule à la roue afin d'obtenir une entente qui reconnaîtra l'importance de notre profession et améliorera notre quotidien.

L'heure est arrivée pour le gouvernement d'investir dans l'éducation qui, ne l'oublions pas, représente l'ossature de toute société.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Maya Gagnon qui effectue un retour dans l'équipe des conseillères du SEPÎ. Nous sommes très heureux de la retrouver après qu'elle ait effectué un séjour dans un autre syndicat de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

Je vous souhaite, en mon nom personnel, au nom du conseil d'administration ainsi qu'au nom des conseillères et du personnel de soutien, un bon retour et une excellente année de travail 2019-2020.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

AGENDA

FORMATIONS
*** INSCRIPTION NÉCESSAIRE ***

>> **Le mardi 24 septembre de 9 h 00 à 15 h 30 :** formation CPEPE pour le primaire

>> **Le jeudi 26 septembre de 9 h 00 à 15 h 30 :** formation CPEPE pour le secondaire

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le mardi 10 septembre 2019 de 16 h 15 à 20 h 15 :** conseil des personnes déléguées (CPD)

CONSEIL DES COMMISSAIRES

>> **Le mercredi 28 août 2019 à 19 h 30 :** conseil des commissaires de la CSPÎ

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Le 5 septembre 2019 :** Conseil fédératif de négociation (CFN) de la FAE

>> **Les 18,19 et 20 septembre 2019 :** Conseil fédératif (CF) de la FAE

INFO | ÉLECTIONS DE VOS PERSONNES DÉLÉGUÉES...

ET DES AUTRES REPRÉSENTANT(E)S AUX DIFFÉRENTS COMITÉS.

C'est le moment, au cours des premières journées, d'élire vos représentant(e)s. Idéalement, chaque établissement devrait procéder à l'élection d'une équipe de personnes déléguées. Nous n'ignorons pas que cette fonction représente un ajout à toutes les autres. Toutefois, l'équipe-école peut s'organiser pour l'alléger.

Un premier conseil de personnes déléguées (CPD) se tiendra d'ailleurs le 10 septembre prochain. Ces personnes sont le lien entre l'organisation syndicale et les établissements.

Par ailleurs, profitez de la même réunion pour nommer vos représentant(e)s au CPEPE/CPEPC, au comité local de perfectionnement, au comité-école EHDAA ainsi qu'au conseil d'établissement. Les représentant(e)s à ces différents comités, comme les personnes déléguées, doivent être élu(e)s ou réélu(e)s annuellement dans le cadre d'une Assemblée générale des enseignant(e)s (AGEE) convoquée à cette fin. Si vous êtes élu(e) dans un poste que vous n'avez jamais occupé ou pour lequel vous n'avez jamais suivi de formation, il serait important de vérifier le calendrier de formations qui paraîtra dans le **TOPO** du 11 septembre et de vous y inscrire.

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

INFO | ABSENCE LIÉE À LA RENTRÉE DE VOTRE ENFANT AU PRÉSCOLAIRE

Si vous avez été invité(e) ou convoqué(e) à accompagner votre enfant d'âge préscolaire lors de la rentrée et que vous avez dû vous absenter du travail, voici ce que vous devez faire :

Fournir à la commission scolaire une copie de la convocation ou de l'invitation reçue et demander à ce que l'absence soit traitée à titre de congé spécial *(force majeure)****, tel que prévu dans l'Entente locale.***

Ainsi, vous éviterez que cette absence soit comptabilisée à titre de congé pour responsabilité parentale, ayant pour conséquence de diminuer votre banque annuelle de congés de maladie.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

APPEL DE CANDIDATURES

En ce début d'année, plusieurs postes sont à combler au SEPÎ. Selon vos intérêts et le temps que vous voulez ou pouvez donner à votre implication syndicale, il y en a pour tous les goûts. Nos délégations à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), ainsi que certains comités permanents au SEPÎ, devront se réunir bientôt et les élections se tiendront lors du premier conseil des personnes déléguées le 10 septembre.

Tout membre du SEPÎ, indépendamment de son expérience, peut soumettre sa candidature. Prenez le temps de consulter le *Cahier descriptif des comités et délégations syndicales du SEPÎ* qui se trouve sur notre site Web, sous l'onglet «les comités statutaires» (le cahier sera disponible dans vos salles d'enseignant(e)s à partir du 11 septembre prochain).

Les comités permanents du SEPÎ

- le comité des finances (3 places)
- le comité de discipline (5 places)
- le comité d'élection et de référendum (7 places + 3 substituts)
- le comité des statuts et règlements (7 places)

Les comités de la convention et de la LIP

- le comité paritaire pour les élèves à risque et HDAA (7 places)
- le comité de perfectionnement (2 places)
- le comité consultatif sur les services aux élèves HDAA (2 places)

Les délégations du SEPÎ à la FAE

- le Conseil fédératif (CF) (4 places)
- le Conseil fédératif de négociation (CFN) (1 place)

Les comités temporaires du SEPÎ

- le comité de la condition des femmes (5 places)
- le comité de la santé et sécurité au travail (5 places)
- le comité action-mobilisation (5 places + 1 substitut)
- le comité *héros* (5 places)

Les délégations (composées de membres du conseil d'administration et de membres) représentent l'ensemble des membres du SEPÎ lors des rencontres avec les autres syndicats affiliés à la FAE. La participation à ces instances s'adresse à **tous ceux et celles qui désirent s'impliquer syndicalement** en approfondissant leurs connaissances des rouages et des dossiers de l'organisation, afin de les mettre éventuellement au service des membres. Pour être membre d'une délégation, il faut adhérer à la politique de fonctionnement des délégations, que vous pourrez consulter sur le site Web du SEPÎ, sous l'onglet «les délégations». Si vous souhaitez connaître l'ampleur de l'implication que nécessitent un ou des comités, veuillez me contacter.

Seules les candidatures soumises **avant 15 h 00 le vendredi 6 septembre 2019**, par courriel à l'adresse courrier@sepi.qc.ca, seront présentées et feront l'objet d'élections au conseil des personnes déléguées du 10 septembre prochain.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

VOUS PORTEZ UN SYMBOLE RELIGIEUX ?

Comme vous le savez, le *projet de loi 21- Loi sur la laïcité de l'État* a été adopté sous le bâillon, le 28 mars dernier. Ainsi, la *Loi sur la laïcité de l'État* interdit le port d'un signe religieux dans l'exercice de leurs fonctions aux personnes enseignantes qui n'ont jamais été à l'emploi de la CSPÎ avant le 28 mars 2019. Pour la CSPÎ **la loi ne vise pas toute personne ayant été à son emploi au moins 1 heure, à titre d'enseignante ou d'enseignant, comme personne sous contrat à temps partiel ou à temps plein (permanent), à la leçon ou à taux horaire ou comme personne suppléante.** Par conséquent, une personne qui a enseigné à la CSPÎ avant la date du 28 mars 2019 peut continuer d'enseigner en portant un symbole religieux, et ce, tant qu'elle exerce la fonction d'enseignante au sein de la CSPÎ.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant le projet de loi, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca
■ Nancy Hénault | nancyhenault@sepi.qc.ca

FGJ | TÂCHES DU COMITÉ-ÉCOLE EHDAA

À partir des mandats conférés par les dispositions nationales, nous vous proposons des exemples de tâches qui devraient être effectuées par le comité-école EHDAA au mois de septembre, lors de la première rencontre.

Considérant l'ampleur de la tâche à accomplir, le SEPÎ estime que ce comité devrait se réunir cinq (5) ou six (6) fois par année et que les décisions devraient être prises de manière consensuelle.

- Déterminer des règles de régie interne du comité (consulter la fiche syndicale disponible sur notre site Internet pour plus de détails);
- Demander la décision qui a été prise l'année précédente par le conseil d'établissement (CÉ) en rapport avec la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers afin de vérifier son application *(LIP, art. 88)* et faire des ajustements, s'il y a lieu (soit par l'ajout ou soit par la diminution de services);
- Mettre en place les mécanismes d'utilisation des différents services d'appui (orthopédagogie, orthophonie, TES, psychoéducation, etc.);
- S'assurer de la mise en place de la prévention et de l'intervention précoce, et ce, dès le préscolaire;
- Consigner au procès-verbal le nom, le nombre et la proportion de tâche affectée à la fonction d'enseignant ressource (ou de ressource enseignante), et ce, tant au primaire qu'au secondaire;
- Au secondaire, déterminer le type d'interventions qui seront privilégiées par l'enseignant ressource en lien avec les besoins des élèves, ainsi que les services à mettre en place.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

INFO | COURS PRÉPARATOIRES AU TECFÉE DU CÉFRANC

Vous avez besoin d'aide pour vous préparer à la passation du test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) du CÉFRANC ? Le comité paritaire de perfectionnement SEPÎ-CSPÎ offrira gratuitement des cours à compter du 24 septembre. Ceux-ci se tiendront les mardis et jeudis de 16 h 00 à 19 h 00, à l'école secondaire Antoine-de-St-Exupéry. Pour être éligible au cours, vous devez avoir tenté de passer l'examen au moins une fois, posséder la qualification légale d'enseigner et avoir une tâche à la CSPÎ pour l'année 2019-2020.

Places limitées, écrivez-moi rapidement si vous désirez vous y inscrire.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

POUR JOINDRE UN MEMBRE DE NOTRE ÉQUIPE

NOMS	POSTES	COURRIELS
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Fabrizi, Serafino	211	serafinofabrizi@sepi.qc.ca
Frenette, Sylvain	204	sylvainfrenette@sepi.qc.ca
Gagnon, Pierre-Luc	205	pierrelucgagnon@sepi.qc.ca
Poulin, Chantal	212	chantalpoulin@sepi.qc.ca
Primeau, Annie	216	annieprimeau@sepi.qc.ca

NOMS	POSTES	COURRIELS
CONSEILLÈRES		
Fabris, Sophie	207	sophiefabris@sepi.qc.ca
Faucher, Catherine	214	catherinefaucher@sepi.qc.ca
Gagnon, Maya	213	mayagagnon@sepi.qc.ca
Hénault, Nancy	206	nancyhenault@sepi.qc.ca
PERSONNEL DE SOUTIEN		
Allard, Diane	202	dianeallard@sepi.qc.ca
Blanchet, Kim	201	kimblanchet@sepi.qc.ca
Croisetière, Josée	202	joseecroisetiere@sepi.qc.ca
Grenier, Isabelle	203	isabellegrenier@sepi.qc.ca
Jacques, Mélanie	215	melaniejacques@sepi.qc.ca

Le TOPO est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le TOPO est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951 | Par courriel : topo@sepi.qc.ca